

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 021-212104251-20240205-DEC_2024_17-CC



DECISION DU MAIRE N° 2024/17

Objet : attribution des 3 lots de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux travaux d'entretien et d'investissement du réseau d'eau potable et d'eau usée – marché 2024/01

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020.44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

Le Maire de Montbard,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les lots de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux travaux d'entretien et d'investissement du réseau d'eau potable et d'eau usée comme suit :

Lot 1 : SARL COLUSSI pour un montant maximum de 300 000€ HT

Lot 2 : SARL COLUSSI pour un montant maximum de 210 000€ HT

Lot 3 : SARL GODARD ASSAINISSEMENT pour un montant maximum de 150 000€ HT

Article 2 : la signature de l'ensemble des pièces des lots de ce marché.